

Woodsworth), et la troisième, c'est que l'article 98 lui semble nécessaire pour combattre le libéralisme dans la province de Québec.

M. BELL (Hamilton): Ou partout ailleurs.

M. FACTOR: Avant de faire l'exposé de la question, me permettez-vous de dire quelques mots, dirais-je d'apologie? pour justifier mon attitude favorable au projet de loi? C'est devenu une mode à la Chambre, quand un honorable membre tient à appuyer un projet de loi ou un projet de modification d'une loi, il proteste qu'il n'est pas un communiste. Je l'assure sans réserve, et j'assure la députation que je ne suis pas en faveur de la force, de la violence, du terrorisme ou d'autres méthodes mentionnées dans le débat. Il faut exprimer son avis à coups de suffrages plutôt qu'à coups de balles. Maintenant que je me suis expliqué, que même les honorables représentants d'en face se rendront compte que je ne suis pas l'allié de la Russie et n'ai pas reçu d'ordres de Moscou, ainsi que l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. MacNicol) l'a donné à entendre, je me propose de discuter le projet sans passion et sans faire un plaidoyer ni pour ni contre le torysme, ni pour ni contre le libéralisme.

D'abord, je dois faire cette observation générale. C'est devenu un passe-temps populaire, surtout parmi les honorables députés d'en face, quand un collègue, surtout de la gauche, préconise une mesure de réforme, de le discréditer en disant que c'est un communiste, de critiquer ses actes et de le représenter comme un partisan de la Russie et du communisme.

M. BELL (Hamilton): L'honorable député a l'air d'un communiste. C'est la difficulté.

M. FACTOR: Tout ce que je puis dire en réponse à l'honorable député, c'est que si tous les communistes de Russie ont l'air aussi doux que moi, alors...

Si un honorable député préconise à la Chambre un projet de réforme, immédiatement, on le traite de "bolchéviste", "communiste", "rouge". Les gens commencent à être las de ce genre de discours; cela décèle un manque d'intelligence. Il est sot de lancer de pareilles accusations contre un collègue qui discute une question qu'il croit dans l'intérêt national. Si nous espérons jamais résoudre les problèmes difficiles et complexes qui se posent aujourd'hui, il faut une opinion publique libre, sans entraves et éclairée, et non pas le règne de la férule.

On a établi l'article 98 en 1919 pour remédier à la situation d'après-guerre. On souffrait encore de l'hystérie de l'époque de la guerre et on était quelque peu disposé à restreindre nos libertés. Il en est résulté le texte de loi inscrit dans nos statuts et connu sous le nom d'article

98. Mais permettez-moi de vous rappeler, ainsi que le ministre de la Justice (M. Guthrie) le faisait remarquer, l'autre jour, que la Chambre n'a pas adopté cette mesure législative à l'unanimité. Quand le projet de bill a été soumis au comité, le comité a décidé son renvoi à la Chambre à la majorité d'une voix et le Parlement l'a ensuite adopté.

Examinons un instant l'article 98. Le premier alinéa désigne toute association, etc., qui préconise la force, la violence ou les voies de fait. Aucun honorable représentant n'approuvera qu'on préconise la violence, des voies de fait ou des attaques contre la propriété. Mais quel est le sens du mot "force"? Si les mots "voies de fait" sont employés, pourquoi le mot "force"? Ne s'agit-il pas d'un cas de force morale?

Un fait qui est arrivé dernièrement à Toronto montre à quels excès de ridicule on peut porter une situation? Une couple de jeunes gens du "collegiate" Jarvis distribuaient des cartes à leurs camarades pour les inviter à une réunion d'élèves convoquée pour discuter des problèmes d'ordre social et économique. Le principal de l'école, après avoir examiné les cartes a été estomaqué et a fait entrer un agent de police. Celui-ci a fait subir un interrogatoire minutieux aux jeunes gens et s'est rendu compte qu'ils convoquaient une assemblée des élèves des écoles primaires supérieures dans une certaine salle, pour discuter les problèmes sociaux et économiques. Mais par les intrigues de la police, le propriétaire de la salle a été effrayé et a refusé de louer le local aux étudiants, de sorte que la réunion a été contremandée. Imaginez-vous ça! Les élèves des écoles primaires supérieures devaient se réunir pour discuter nos problèmes sociaux et économiques, et on a employé la force de la police contre eux, de sorte que la réunion n'a pas eu lieu.

M. YOUNG: Ce devait être à Toronto.

M. FACTOR: Oui, c'était à Toronto. L'article 98 est un texte de loi néfaste. Vous ne le trouverez dans les statuts d'aucun pays de langue anglaise au monde. Je défie n'importe quel député d'en face de me citer un pays de langue anglaise sur le continent ou dans le monde qui ait pareil article dans ses statuts. C'est une mesure essentiellement antibritannique dans son esprit et dans les sanctions qu'elle institue. Un article de cette loi décrète vingt années de prison pour le port d'un insigne. C'est là une arme des plus dangereuses entre les mains d'un gouvernement vacillant, comme l'honorable préopinant l'a si bien démontré. On prétend que cet article est nécessaire pour combattre le communisme et ceux qui prêchent le recours à la force et à la violence. Je prétends que notre Code cri-